

DEPARTEMENT  
YONNE

CANTON  
CHARNY

COMMUNE NOUVELLE  
**Charny Orée de  
Puisaye**

N° AR-CCOP-ST-2019-166

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
Liberté – Egalité – Fraternité

.....

# **ARRETE DU MAIRE**

## **Règlementant le stationnement – Centre bourg - Commune déléguée de Charny- Charny Orée de Puisaye**

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-8, R411-25 et R417-10 ;

**CONSIDERANT** l'arrêté n°AR\_CCOP\_ST\_2019\_165 portant l'interdiction de circuler Rue Pasteur et mettant en place la déviation Rue André Martin et Grande Rue.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Rue André Martin et la Grande Rue seront interdites aux stationnements du vendredi 27 septembre 2019 au 15 octobre 2019.

**Article 2** : Les services techniques seront chargés de mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 3** : Le stationnement de toute véhicule (hors déménagement) sera considéré comme gênant et l'infraction sera constatée par procès-verbal. Les véhicules en infractions pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article R325-1 du Code de la Route.

**Article 4** : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le lieu de son application. Ampliation en sera donnée à Monsieur le Maire délégué de Charny, à la Police Municipale et à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Date de publication.....

Fait à Charny Orée de Puisaye,

Le 24 septembre 2019

Le Maire

Michel COURTOIS

